

Arthur Piaget : 1865-1952

Autor(en): **Schnegg, Alfred**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **3 (1953)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NÉCROLOGIE

ARTHUR PIAGET

1865—1952

Le 15 avril 1952, s'éteignait doucement, en sa propriété des Poudrières, à Neuchâtel, le doyen vénéré des historiens neuchâtelois, Arthur Piaget.

Originaire des communes des Bayards et de La Côte-aux-Fées, il était né sur terre vaudoise, à Yverdon, le 29 novembre 1865. Son père, d'opinions royalistes, avait quitté le canton de Neuchâtel à la suite de l'insurrection manquée du 3 septembre 1856. C'est cette circonstance qui valut à Arthur Piaget de faire ses classes gymnasiales à Lausanne, avant de s'inscrire à la faculté des lettres de l'Académie de Neuchâtel que le gouvernement de ce canton, sous l'influence d'Aimé Humbert, avait rappelée à la vie en 1866. Le fruit de ces premières études fut l'élaboration, en 1887, d'une dissertation de licence sur *Le Champion des Dames, de Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*. Le titre de cette étude montre bien quelle était déjà, à cette époque, l'orientation intellectuelle de Piaget. Approfondissant le sujet, et après un court passage à l'Académie de Lausanne, il soutint l'année suivante, à Genève, une thèse de doctorat sur *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*. Ses études se continuèrent dès lors à Paris, à l'Ecole pratique des hautes études, sous la direction des grands romanistes français que furent Gaston Paris et Paul Meyer. Sous la discipline sévère de ces maîtres, Piaget s'initia à la méthode critique et acquit une familiarité étonnante avec les poètes français des XIV^e et XV^e siècles. Une étude sur *Oton de Granson et ses poésies*, parue plus tard au tome XIX de la revue *Romania* lui valut de recevoir, en 1890, le diplôme décerné par l'Ecole, où, dès lors, il fut chargé lui-même de cours. Il songeait à cette époque à se fixer définitivement à Paris, et à acquérir la nationalité française. Son autorité en matière de poésie médiévale était si bien établie que Petit de Julleville lui confia la rédaction du chapitre *Littérature didactique* de sa monumentale *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*. Mais lorsque parut cet ouvrage qui consacrait brillamment la réputation du jeune médiéviste suisse français, en 1896, la carrière d'Arthur Piaget avait pris une direction nouvelle.

Soucieux de renouveler l'enseignement donné à la faculté des lettres de Neuchâtel, le Conseil d'Etat avait créé, en été 1895, à la place du cours

de littérature générale que donnait jusqu'alors Aimé Humbert, une chaire de langues et de littératures romanes, comprenant quatre heures de cours. Le poste nouveau était destiné à Arthur Piaget qui avait déjà, pendant le semestre d'été de 1890, donné à Neuchâtel un cours libre sur la littérature du XV^e siècle, mais était retourné dans la suite à Paris. Dans sa leçon inaugurale, prononcée le 25 octobre 1895, Piaget démontra, à l'aide d'arguments d'ordre linguistique, que le texte connu sous le nom de *Chronique des chanoines de Neuchâtel* n'était pas authentique, et qu'il fallait y voir une supercherie du XVIII^e siècle. Cette réfutation fit quelque bruit: la *Chronique* passait alors pour une des sources principales de l'histoire neuchâteloise; on en admirait le style «naïf» auquel le grand Michelet lui-même n'avait pas été insensible; les vues politiques des prétendus chanoines passaient pour prophétiques, alors qu'elles n'exprimaient, en fait, que l'«hélvétisme» du siècle des lumières en un bizarre charabia qu'on prenait pour du français archaïque. Si la démonstration péremptoire de Piaget ne convainquit pas d'emblée le public lettré de son canton et lui valut même la solide inimitié de ceux qui préféraient, par attachement sentimental, les traditions vénérables aux preuves documentaires, elle fit pourtant, d'un coup, du nouveau professeur à l'Académie, le chef de file de la jeune génération. Elle lança en même temps Arthur Piaget dans les études historiques neuchâteloises.

Depuis la suppression de l'ancienne Académie de Neuchâtel, en 1848, et la dispersion de la génération d'érudits qui en avait assuré la notoriété, les recherches historiques, comme pour une part aussi celles ressortissant à d'autres disciplines, s'étaient singulièrement engourdies. Faute d'émulation, les chercheurs se contentaient alors de paraphraser les textes déjà publiés: les *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, de George-Auguste Matile, recueil de documents paru en trois volumes de 1844 à 1849, les *Annales* du pasteur Jonas Boyve, achevées quant à la rédaction en 1727 et publiées par Gonzalve Petitpierre en plein XIX^e siècle (1854—1858), et les monographies historiques des Chambrier, des Matile, des Tribolet, parues toutes dans la première moitié du XIX^e siècle. La Société d'histoire du canton de Neuchâtel, fondée en 1864, et son organe, le *Musée neuchâtelois*, ne parvenaient pas à sortir d'une assez inféconde routine.

Arthur Piaget fut précisément, à la fin du siècle dernier, cet émulateur nécessaire. Son rôle devint véritablement fécond quand, sous sa direction, s'ouvrit aux chercheurs le dépôt cantonal des Archives neuchâteloises. Ce dernier, dispersé dans différents locaux et confié à la garde, point toujours très compétente, de plusieurs conservateurs, était loin de pouvoir répondre alors aux exigences de la recherche scientifique. Conscient de la situation, le Conseil d'Etat neuchâtelois demanda à Piaget une étude «sur le mode à suivre pour compléter la classification des documents d'Archives d'Etat». Les conclusions très saines auxquelles il aboutit, en s'inspirant des directives en vigueur dans le service français des Archives départementales,

furent adoptées par l'autorité. Un décret du Grand Conseil, voté le 19 novembre 1897, concrétisa, en les rendant exécutoires, les vues prônées par Piaget. Un poste d'archiviste de l'Etat fut créé pour lui, et on lui adjoignit deux collaborateurs de formation scientifique: Charles Robert, ancien élève de l'Ecole des Chartes, qui devint plus tard directeur de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, et Jules Jeanjaquet qui se voua dans la suite complètement aux études romanes et fut, à côté de son enseignement à l'Université de Neuchâtel, un des promoteurs du *Glossaire des patois de la Suisse romande*.

Cette brillante équipe avait de vastes ambitions. A côté de la réorganisation technique du dépôt, à laquelle elle s'attela avec succès, en concentrant au château de Neuchâtel les archives des anciennes cours de justice et les minutaires notariaux, elle entreprit la publication d'un vaste recueil de sources qui devait continuer l'œuvre de Matile, dont les *Monuments* s'arrêtent, on le sait, à l'année 1395. Dans ce but, Arthur Piaget entreprit également des démarches à l'étranger et exécuta des copies aux Archives de Turin et à celles du Vatican. Un séjour au château de Gros-Bois, près de Paris, ancienne résidence du maréchal Berthier, lui permit également de faire de nombreux extraits du fonds Neuchâtel, conservé alors dans la famille du prince de Wagram. Si le départ prématuré des premiers collaborateurs d'Arthur Piaget ne permit pas à ce dernier de réaliser cette édition prévue de sources neuchâteloises, d'autres publications virent le jour: il créa pour elles la collection des *Inventaires et documents publiés par les Archives de l'Etat*, dont la guerre de 1914 et le resserrement des crédits officiels qui en fut la malheureuse conséquence, arrêta net l'essor. Dans cette série parurent d'abord les deux volumes des *Procès-verbaux des Audiences générales, 1816—1830*, avec table des noms et biographie sommaire des députés (1904). Puis vint, en collaboration avec M. Louis Thévenaz, nommé sous-archiviste en 1904, la publication de la *Description de la frontière des Montagnes de Valangin*, précieux texte rédigé en 1663 par le maire de La Chaux-de-Fonds, Abraham Robert, et par le conseiller de Valangin, Benoît de la Tour. Une copieuse introduction, des notes abondantes et une table des noms enrichissent heureusement l'ouvrage devenu dès lors une source indispensable pour qui s'intéresse à l'histoire du peuplement du Jura neuchâtelois (1907). La parution des *Documents inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel*, dont seul sortit de presse le premier tome (1530 à 1538), marque le début des investigations de Piaget dans un domaine qui lui devint dès lors familier et où son autorité s'affirma rapidement parmi les historiens de la Réforme en pays de langue française. Cette copieuse édition de textes (1909) est le produit du dépouillement non seulement des Archives de l'Etat et de celles des villes de Neuchâtel et du Landeron, mais de recherches minutieuses menées à Berne, à Soleure, à Bienne et jusqu'à Besançon. L'identification des noms propres, à laquelle l'auteur attachait un soin tout particulier, lui donna l'occasion d'utiliser le fonds jusqu'alors

inexploré des registres notariaux anciens, dont les ressources se révélèrent étonnamment riches et furent dès lors d'un utile secours pour les recherches généalogiques, en particulier.

C'est précisément l'étude sagace des notaires du XV^e siècle, qui fournit à Piaget, en 1904, la matière d'un *Bulletin bibliographique* d'un genre particulier (paru dans le *Musée neuchâtelois*, p. 104 à 153): il s'agissait du compte-rendu de l'ouvrage du conseiller d'Etat Edouard Quartier-La-Tente sur *Les familles bourgeoises de Neuchâtel. Essais généalogiques*. En fait, la plupart des notices de ce livre ayant été amendées, complétées, presque refaites entièrement à l'aide des données fournies par les registres notariaux et ceux des reconnaissances de biens, cet article bibliographique dépasse largement les bornes et la portée d'un simple compte-rendu, et mérite une mention ici.

La compétence de Piaget en matière d'histoire neuchâteloise engagea la Société d'histoire de ce canton à lui demander, en 1907, quelques conférences d'histoire neuchâteloise. Il choisit pour sujet la Révolution de 1848, l'estimant le plus propre à captiver son auditoire. Le succès de ces leçons fut tel qu'il dut accepter d'en publier le texte, en 1909, sous le titre de: *Histoire de la Révolution neuchâteloise*, tome I, *Introduction*. Il s'agissait bien, en fait, d'une introduction au récit des faits qu'il se proposait d'aborder plus tard. Mais ces prolégomènes étaient conçus de la façon la plus large, car Piaget voyait dans l'événement du 1^{er} mars 1848 l'aboutissement logique d'une évolution dont le point de départ était le traité de combourgeoisie signé le 16 avril 1406 par le compte de Neuchâtel, Conrad de Fribourg, avec les Bernois. Les volumes qui suivirent, jusqu'au cinquième, paru en 1931, ne purent mener l'auteur, en raison même de l'ampleur donnée à son plan, que jusqu'à la tentative révolutionnaire manquée d'Alphonse Bourquin, en 1831.

A côté de ses activités de professeur et d'archiviste, qu'il poursuivit, pour ces dernières, jusqu'en 1935, Arthur Piaget, dès 1902, consacra une partie importante de son temps à la rédaction du *Musée neuchâtelois*. Sous sa direction, l'organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel changea de caractère et devint une véritable revue historique, où ne furent admis désormais, revus et très soigneusement triés par le secrétaire de rédaction, que des études originales et des textes inédits. Lui-même y fit paraître une notable partie de ses propres travaux, plus d'une centaine d'articles, au total, dont certains fort importants. Il collaborait en même temps à d'autres revues, telles le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, la *Revue d'histoire suisse*, la *Revue historique vaudoise*, le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, et, pour ses travaux de romaniste, le *Bulletin de la Société des anciens textes français* et la *Romania*.

Il trouva le temps de publier d'autres ouvrages encore: ainsi, le gros volume consacré à *Oton de Grandson, sa vie et ses poésies*, paru, en 1941, dans la collection des *Mémoires et documents publiés par la Société d'his-*

toire de la Suisse romande. Son intérêt pour l'histoire de la Réforme nous valut, en 1928, une édition des *Actes de la Dispute de Lausanne*, et, en 1930, des Notes sur le *Livre des Martyrs de Jean Crespin*, publiées en collaboration avec Mademoiselle Gabrielle Berthoud et le Séminaire universitaire d'histoire de la Réformation. En 1935, un choix de ses articles fut réédité par la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, en hommage à leur auteur pour son soixante-dixième anniversaire, sous le titre de *Pages d'histoire neuchâteloise*.

L'autorité de romaniste et d'historien dont témoignaient tant de publications diverses attira sur Arthur Piaget l'attention de plusieurs sociétés suisses et étrangères qui se l'adjoignirent comme membre ou comme correspondant, et l'appelèrent parfois à siéger dans leurs autorités. La Société générale suisse d'histoire, en particulier, à laquelle il appartenait depuis 1900, le nomma membre du Conseil en 1918, après la mort de Charles Robert. Quand il prit la décision de s'en retirer, l'assemblée générale de la Société, le 22 septembre 1934, acclama Arthur Piaget membre honoraire: juste hommage à l'historien pénétrant dont les facultés maîtresses de lucidité critique et d'érudition s'équilibraient si harmonieusement!

Alfred Schnegg